



Communiqué de presse,
Paris, le 8 janvier 2010

La Fédération des enseignes du Commerce Associé félicite les mesures proposées par le gouvernement sur la protection du patrimoine du commerçant

Le 6 janvier dernier à Chôlet, Nicolas Sarkozy a présenté ses vœux aux forces économiques dans lesquels il a accordé une place relativement importante et particulière au commerce. La FCA tenait à saluer cette initiative et y voit la volonté du Chef de l'Etat de **redonner au commerce sa place dans l'économie**. La fédération félicite plus particulièrement l'annonce du nouveau projet de **loi concernant le patrimoine personnel du commerçant individuel**.

Porté par Christine Lagarde et Hervé Novelli au Parlement en février prochain, celui-ci permettrait aux artisans et aux commerçants de déclarer quelle part de son patrimoine est affectée ou non à son activité professionnelle, celle-ci constituant la seule garantie pour d'éventuels créanciers.

Bien que la Fédération regroupe des sociétés dans lesquelles le patrimoine est distinct de celui des associés, la FCA tenait à saluer ce projet de loi encourageant à un autre **mode de fonctionnement valorisant l'initiative entrepreneuriale**. Cette mesure va permettre d'établir de **nouvelles relations** entre les banquiers et les commerçants en les instaurant sur des critères de confiance et sur une nouvelle compréhension des projets portés.

La Fédération soulève cependant **une crainte** face aux ressentiments des partenaires banquiers qui, face à un manque certain de garanties, pourraient **restreindre l'accès au crédit**.

A propos du Commerce Associé et de la FCA (Fédération des enseignes du Commerce Associé)

Le Commerce Associé est une organisation de réseaux de points de vente (magasins, agences, hôtels, ...) constitués et contrôlés par des entrepreneurs indépendants, qui se sont associés au sein d'un groupement, dans le but de mettre en place des actions et des outils communs résultant de la mutualisation de leurs moyens et de leurs savoir-faire. Propriétaires de leurs affaires et de leur réseau/enseigne, ils en sont les acteurs et les décideurs. En grande majorité, ces groupements sont organisés sous forme coopérative.

La Fédération des enseignes du Commerce Associé a pour vocation de représenter les groupements de commerçants, notamment auprès des pouvoirs publics ; de conseiller ses adhérents et de développer les échanges d'expériences inter-groupements ; de promouvoir et de contribuer au développement du Commerce Associé.

En 2008, le Commerce Associé a réalisé plus de 117 milliards d'euros de chiffres d'affaires soit plus du quart du commerce de détail français. Les 74 groupements coopératifs nationaux recensés par la FCA développent 124 enseignes nationales et fédèrent 28 910 entrepreneurs exploitant 37 150 points de vente.

www.commerce-associe.fr